



1890 : Cérémonie de clôture du Concile provincial et Bénédiction de la première pierre de la pro-cathédrale de Tunis.

Compte-rendu de visite de la communauté de Saint Louis de Carthage (8 juillet 1877)

A dater du premier août prochain, on établira à Saint-Louis un petit magasin d'objets de piété semblable à celui de Notre-Dame d'Afrique. Ce petit magasin sera spécialement confié au Père chargé de recevoir les étrangers et au Frère qui le suppléera. Toutefois, le Père seul en aura la clef. Il se composera : d'une armoire vitre que l'on fera faire immédiatement et dans laquelle on déposera les objets destinés à la vente

Ces objets seront des médailles de Saint Louis en argent et en cuivre que l'on fera fabriquer à la grosse en France, des chapelets que l'on fera également acheter à la grosse. Pour ces commandes, on s'adressera pour la première fois au Frère Pinot qui prendra les renseignements nécessaires auprès de Mademoiselle Anna, tant pour les quantités d'objets à commander que pour le prix, et ces commandes seront faites chez les fournisseurs attirés de Mlle Anna. On joindra aux médailles et chapelets des images, principalement de Saint Louis. On pourra se procurer à Paris, rue Saint Sulpice, chez Bonasse, des images de Saint Louis mourant qui conviennent tout-à-fait à un pèlerinage. Il faut aussi les prendre à la grosse.

A ces images, on pourra joindre des photographies de la maison sur lesquelles on apposera le cachet de la maison. Sur ce cachet on mettra : Saint-Louis de Carthage - Missionnaires d'Afrique. Au milieu : une croix. Il faudra pour ce cachet s'adresser à Mr Poulet. Enfin on pourrait aussi avoir des petits cierges pour les pèlerins. Mais il serait nécessaire de se procurer l'instrument destiné à les faire brûler, qu'il faudra demander au Père Pinot. Tous les objets de piété fabriqués en France devront se vendre cinq fois au moins ce qu'ils auront coûté en y comprenant les frais de port et autres. Pour les cierges on les vendrait le triple.

Pendant les six premiers mois, le Père Delattre voudra bien tenir Monseigneur au courant en écrivant à sa Grandeur le premier de chaque mois l'état de la vente du mois précédent, en spécifiant bien exactement les bénéfices et sans tenir compte des frais de première installation qui seront alloués direc-

tement par l'œuvre de la mission. Ce à quoi il faudrait tendre, ce serait d'arriver à suffire par cette vente et celle des antiquités à l'entretien de la maison. A Notre-Dame d'Afrique, pendant bien des années, la vente des objets de piété a donné 500 francs de bénéfices nets par mois, soit 6000 francs par an.

Je recommande au Père Delattre qui est chargé de la chapelle d'y éviter par-dessus tout le goût atroce qui la fait ressembler à une chapelle d'enfant par l'entassement ridicule des vieux pots, des vieux bouquets, des vieux chandeliers de cuivre, des vieilles chandelles, des souches peintes en vert qui ont plutôt l'air de candélabres à gaz tels qu'on les trouve dans les rues des villes que de chandeliers d'autel qui ont une forme traditionnelle dans l'Église.

Les ex-voto doivent être suspendus aux murailles à de petits clous le moins visibles possible. Il serait bien désirable d'avoir des habits d'enfants de chœur pour tous les petits nègres. On pourrait les demander à l'Œuvre apostolique. Il faudrait se hâter d'apprendre à chanter à ces enfants et leur montrer à faire les cérémonies.

La chose principale, qu'il ne faut point perdre de vue dans l'éducation de ces enfants, est qu'ils sont destinés à retourner un jour dans leur pays pour en être les vrais missionnaires. Il est en effet impossible d'espérer que des Européens puissent pénétrer jamais en assez grand nombre dans l'intérieur de l'Afrique, et surtout s'y fixer de façon à modifier les mœurs de ces populations barbares. Ceux qui y sont nés peuvent seuls espérer d'y vivre.

